



## La charte Baie de Douarnenez

Sur notre territoire, la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » est née de la volonté de mieux informer les particuliers des problèmes posés par les pesticides tant sur l'eau que sur l'environnement et la santé publique. En effet, les teneurs excessives en désherbants posent problème pour le milieu aquatique et la production d'eau potable nécessite des traitements coûteux pour respecter les normes. **La rivière du Ris et d'autres de la Baie connaissent de fortes concentrations en matières actives de pesticides (ex : glyphosate), qui dépassent régulièrement la norme « eau potable » de 0,1 µg/l. Le Bassin Versant du Ris est, de plus, classé en risque sur le paramètre « phytosanitaires » en 2015 par la Directive Cadre Européenne en raison d'une prise d'eau potable directement dans son cours.**

### Partenaires institutionnels et associatifs signataires

- ☞ Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB)
- ☞ La Maison de l'Agriculture Biologique
- ☞ Eau et Rivières de Bretagne
- ☞ La CLCV
- ☞ Les jardiniers des deux Baies
- ☞ La Société d'Horticulture de Douarnenez et du Canton
- ☞ Breizh Camélia



### Contact :

- ☞ Ludovic Desruelles – Epab - tél : 09.75.17.79.80 – qualite.eau@epab.fr

## Territoire

Le territoire visé par la charte est le territoire des bassins versants de la baie de Douarnenez. Il sera à terme en cohérence avec le périmètre du SAGE de la baie de Douarnenez actuellement en cours d'élaboration.



Sur ce territoire, **6 jardineries** ont signé la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » en 2015 :

<b>Gamm Vert</b>	Plonevez-Portzay
<b>Gamm Vert</b>	Telgruc-sur-Mer
<b>Jardi Leclerc</b>	Crozon
<b>Point Vert Le Jardin</b>	Crozon
<b>Point Vert Le Jardin</b>	Douarnenez
<b>Weldom</b>	Douarnenez